Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2621

24.11.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2621 DU CONSEIL

du 23 novembre 2026

modifiant la décision (PESC) 2019/1894 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 11 novembre 2019, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2019/1894 [1].

(2) Le Conseil a réexaminé les mesures restrictives énoncées dans la décision (PESC) 2019/1894. Sur la base de ce réexamen, il convient de proroger lesdites mesures jusqu'au 30 novembre 2027.

(3) Il y a lieu de modifier la décision (PESC) 2019/1894 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 8 de la décision (PESC) 2019/1894, la date du «30 novembre 2026» est remplacée par la date du «30 novembre 2027».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 23 novembre 2026.

Par le Conseil

Le président

M. HEYDON

[1] Décision (PESC) 2019/1894 du Conseil du 11 novembre 2019 concernant des mesures restrictives en raison des activités de forage non autorisées menées par la Turquie en Méditerranée orientale (JO L 291 du 12.11.2019, p. 47, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/1894/oj).